

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2020

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 juin 2020 à 14 h par voie de conférence téléphonique à laquelle étaient présents Madame et Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Cécile Gauthier, Alain Dubois, Denis Prescott et Jacques Martial, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Valérie Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe était présente.

Madame la mairesse Francine Bergeron déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR QUI SE LIT COMME SUIT :

1. Lecture de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion;
4. Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 376-2020;
5. Période de questions;
6. Clôture et levée de la séance.

238-06-2020

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par la conseillère Madame Cécile Gauthier
Et résolu

Que soient et sont adoptés l'avis de convocation et l'ordre du jour tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Claude Charpentier, conseiller dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente l'adoption d'un règlement portant le numéro 376-2020 modifiant le règlement numéro 376-2019-1 concernant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT 376-2020

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier dépose le projet du règlement portant le numéro 376-2020 intitulé « Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes » modifiant le règlement numéro 376-2019-1 afin de modifier la tarification à certains égards.

Le présent projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville du lundi au vendredi durant les heures d'ouverture.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2020

MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ ET SES TRIBUTAIRES VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Attendu les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné en date du 30 juin 2020 par le conseiller Jean-Claude Charpentier conformément au Code municipal.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR
APPUYÉ PAR MONSIEUR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI
PRÉCÈDE IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ,
DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :**

Que le présent règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le but du présent règlement est de modifier la tarification des droits d'accès des visiteurs du règlement numéro 376-2019-1.

ARTICLE 2

De modifier les paragraphes B et C de l'Annexe C selon les tarifications suivantes :

- B) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS SAISONNIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR
- | | |
|------------------------------------|-----------|
| MISE À L'EAU (10 HP et plus) | 200.00 \$ |
| MOTO-MARINE | 240.00 \$ |
| BATEAU DE TYPE "WAKEBOAT" | 240.00 \$ |
- C) TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR RÉSIDENT

MISE A L'EAU (10 HP et plus)	20.00 \$
MOTO-MARINE	60.00 \$
WAKEBOAT	60.00 \$

TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR

MISE A L'EAU (10 HP et plus)	40.00 \$
MOTO-MARINE	100.00 \$
WAKEBOAT	100.00 \$

ARTICLE 3

De modifier le formulaire de demande de vignette de l'Annexe B, selon la nouvelle tarification de l'article 2.

ANNEXE B

FORMULAIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE (amendé)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

239-06-2020 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyée par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la séance soit et est levée à 14 h 01.

Adoptée à l'unanimité.

Francine Bergeron
Mairesse

Valérie Ménard
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière adjointe